

Edito

Sommaire

• Enquête sur les enseignant·es & enseignant·es-rechercher·es de l'enseignement supérieur et de la recherche	2
• Primes dans l'ESR plus d'équité pour plus de sérénité	3
• Dossier retraités - Congrès UNSA Retraités - Chèques vacances - Evolution des pensions	4
• Les doctorants , aventuriers du vingt-et-unième siècle ?	7
• NOTILUS ou faites le vous-même !	9
• Lutte contre les violences sexistes et sexuelles	12
• Atelier vie quotidienne	14
• Note d'écoute	16

Quel avenir pour l'enseignement supérieur public ?

Le ministère soumet régulièrement aux élus du CNESER des projets d'arrêtés autorisant des établissements d'enseignement supérieur privés à délivrer « un diplôme (...) pouvant conférer le grade de licence ou de master ». **Nous votons contre ces arrêtés rappelant que « l'État a le monopole de la collation des grades et des titres universitaires »** (Code de l'Éducation, article L613-1).

Au prétexte de régulation de l'enseignement supérieur privé, le ministère va plus loin, il prépare un « label » qui sera, bien sûr, fondé sur des critères de qualité. En réalité, il organise une « complémentarité » entre l'offre de formation publique et privée.

L'État est le garant d'égalité d'accès à des services publics de qualité, dont une offre universitaire, ouverte à tous sur l'ensemble du territoire. Il n'est pas dans son rôle quand il donne les moyens **aux établissements privés, qui ont des frais de scolarité souvent élevés**, d'accueillir toujours plus d'étudiants tout **en finançant moins les universités publiques**.

Nombre de familles et de jeunes se trouvent démunies lorsque ces entités ferment brusquement, ne délivrent pas un enseignement conforme aux luxueuses plaquettes de publicité, usent de dénominations de diplômes trompeuses (mastères), ou recourent aux RNCP qui induisent en erreur sur les possibilités de poursuite d'études.

Parfois, le contrôle de ce type d'établissement relève purement et simplement de la répression des fraudes ! *

Pour Sup'Recherche-UNSA, seuls les établissements d'enseignement supérieur publics sont à même d'assurer ce service public sur l'ensemble du territoire. **En soutenant l'enseignement supérieur privé, l'État livre la jeunesse à des établissements d'enseignement dont beaucoup sont en fait des officines douteuses.**



Virginie Saint-James
Secrétaire Général Adjointe
de Sup'Recherche-UNSA



Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général
de Sup'Recherche-UNSA

* <https://www.lefigaro.fr/flash-eco/des-pratiques-de-l-enseignement-prive-superieur-dans-le-viseur-de-la-repression-des-fraudes-20221205>

ENQUÊTE



Enquête sur les ENSEIGNANT•ES & ENSEIGNANT•ES-CHERCHEUR•ES de l'enseignement supérieur et de la recherche

Avec une progression de plus de 50 % en cinq ans, les agents non titulaires représentent aujourd’hui près d’un quart des effectifs enseignants de l’enseignement supérieur public. Leurs statuts, conditions de travail et rémunération sont éminemment variables d’un établissement à un autre.

C'est pourquoi SUP'Recherche-UNSA a lancé, en 2023, une enquête auprès de tous les contractuel•les enseignant•es et/ou chercheur•es dans le Supérieur et/ou la Recherche, pour faire le point sur leurs conditions d'exercice. Celle-ci est maintenant close et nous remercions bien vivement tous celles et ceux qui ont répondu au questionnaire. **Nous vous présenterons très prochainement les résultats de cette étude** qui permettront à notre syndicat de formuler et défendre des propositions d'amélioration des règles de gestion, de recrutement et de contractualisation à destination du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), ainsi que des établissements de l'ESR.



Marie FELIOT-RIPPEAULT

Secrétaire Nationale Sup'Recherche, en charge des agents contractuels
Université des Antilles, Pôle Martinique

Primes dans l'ESR

plus d'équité pour plus de sérénité



Avec une loi de programmation consacrée exclusivement à la recherche, **le gouvernement a "oublié"** une grande partie des acteurs de l'Enseignement Supérieur, les enseignants du secondaire (et primaire) affectés dans le supérieur (ESAS), et les personnels administratifs qui ne sont pas affectés dans des unités de recherche. Jusqu'en 2020, les primes des enseignants-chercheurs (le PRES) et des ESAS (la PES) avaient des montants analogues (105€/brut par mois). La LPR, ne prévoyant pas de financements pour les missions d'enseignement des universités, a mis à mal cette équité de traitement et engendré un fort mécontentement. Sup'Recherche-UNSA a alerté, très tôt, le ministère et le gouvernement sur ce point en demandant devant le Conseil Supérieur de la Fonction Publique (07/2021) une loi de programmation pour les missions d'enseignement de l'ESR.

Dans un courrier adressé le 4 octobre 2023, nous avons demandé à Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, **de trouver une solution pour que les montants des primes statutaires des enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs soient alignées dès l'année 2024.**

Depuis trente ans, ces enseignants ont pris une place importante dans le fonctionnement pédagogique et administratif des établissements d'enseignement supérieur. Pour Sup'Recherche-UNSA, il importe de mieux la prendre en compte et mieux la valoriser dans leur carrière.

Dans cette perspective, nous avons lancé une enquête auprès des ESAS afin de faire reconnaître l'ensemble des missions qu'ils assurent. **Nous leur demandons de prendre quelques minutes pour répondre à ce questionnaire (temps maximum 15 à 20 mn) :**



Lien vers le questionnaire :
<https://framaforms.org/questionnaire-pour-les-esas-1705501933>

Conseil National de l'UNSA-Retraités

Le bilan

Le Conseil national de l'UNSA-Retraités, réuni à la Bourse du Travail de Paris, le 7 décembre 2023, a désigné un nouveau secrétaire général. Les principaux échanges ont porté sur le pouvoir d'achat des retraités et sur le projet de loi « Bien vieillir ».

Claude Lassalvy, du SE-UNSA, a été élu à l'unanimité pour succéder à Jean-Marc Schaeffer de l'UNSA-Ferroviaire. Ce dernier restera au poste de secrétaire général adjoint et délégué de l'UNSA à la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (FERPA).

Le Conseil national a voté une motion confirmant le positionnement de l'organisation sur les besoins générés par l'évolution démographique et la nécessaire prise en charge dans des conditions satisfaisantes des personnes confrontées à la perte d'autonomie. La loi « Bien vieillir », adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale est vide de propositions à même d'améliorer la situation. La Première Ministre, E. Borne, a annoncé une loi « Grand Âge » : en rappelant ses exigences, l'UNSA-Retraités prend acte de cette annonce, mais avec prudence et scepticisme.

La perte d'autonomie

Nous demandons la prise en charge de la totalité des frais liés aux soins et à la perte d'autonomie, que la personne soit à domicile ou en établissement, par la cinquième branche de la Sécurité sociale.



Credit photos : Luc Bentz, club Belles Images (Sarcelles)



Pour l'accueil en EHPAD, il est indispensable d'améliorer le ratio d'encadrement pour tendre vers un équivalent temps-plein pour un résident, et de renforcer les contrôles qui doivent s'opérer de manière inopinée.

Pour le maintien à domicile, l'UNSA-Retraités réclame une meilleure coordination des intervenants, une meilleure prise en charge du portage des repas et des transports publics, notamment en milieu rural. Il convient également de contrôler, de manière fréquente et inopinée, les organismes prestataires de services.

Enfin, il faut rendre les métiers d'aide à la personne plus attractifs par une amélioration des conditions de travail, des rémunérations, de la formation, des carrières et une meilleure prise en charge des frais de déplacement.

La fin de vie

L'UNSA-Retraités s'est prononcée clairement pour l'inscription du suicide assisté et de l'euthanasie dans la loi française. Le Président de la République semble hésiter sur une évolution de la législation dans ce sens, alors qu'une convention citoyenne réunie sur ce sujet s'est prononcée également pour l'aide active à mourir. Nous sommes donc dans l'attente d'un projet de loi sur cette évolution sociétale majeure. L'UNSA-Retraités est engagée au côté de 25 associations, dans le pacte progressiste pour la fin de vie. Nous poursuivons le combat pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de mourir dans la dignité.

Plus d'informations sur :
<https://www.unsa.org/-UNSA-Retraites-.html>

Dominique Lassarre,
Représentante de Sup'Recherche-Unsa
au Bureau national de l'UNSA-Retraités.



Mesquinerie : la fin du chèque vacances pour les fonctionnaires retraités !

Jusqu'à ce jour, les retraités de la Fonction Publique d'État, civils et militaires, les ouvriers de l'État retraités, ainsi que les retraités non titulaires de la Fonction Publique d'État, bénéficiaient, comme les actifs, de chèques vacances.

À compter du 1^{er} octobre 2023, ce ne sera plus le cas. Explications...

Le chèque vacances, c'est un moyen de régler, auprès de prestataires agréés, une partie des dépenses de loisirs : frais de transports, d'hébergement, de repas, d'activités de loisirs...

Il est financé par l'épargne de l'employé abondée par une participation de l'employeur. Il permet entre autres d'étaler les dépenses liées aux vacances sur l'ensemble de l'année.

Dans la Fonction Publique d'État, ce droit était accordé aux actifs comme aux retraités... Cet avantage, les fonctionnaires retraités vont le perdre à partir du 1^{er} octobre 2023. C'est la mesure annoncée par la circulaire du 25 juillet 2023 du ministère de la transformation et de la fonction publiques.

La raison : des économies budgétaires de l'ordre de 5% à réaliser par chaque ministère.

Pour l'UNSA Retraités, les vacances sont un droit, pour les retraités comme pour les actifs. Le temps de changer d'air, de rompre avec la monotonie du quotidien, de s'ouvrir à d'autres lieux et à d'autres contacts. Avec l'UNSA Fonction Publique, l'UNSA Retraités dénonce cette mesure d'économie, mesquine et injuste, prise sur le dos de ceux qui ont passé leur vie de travail au service de l'État et de l'intérêt commun.

Dessin : R. Moine



Bonne pêche, à défaut de changer d'atmosphère !

**Sup'Recherche-UNSA
avec l'UNSA Retraités
demande sans délai le maintien
du chèque vacances pour les retraités
de la Fonction Publique.**

**Dominique Lassarre,
Membre du Bureau National de l'UNSA-Retraités**

Quelle évolution pour les pensions en 2024 ?



La revalorisation des pensions est soumise à des règles précises. Sauf mesure dérogatoire, la revalorisation annuelle des pensions est régie par l'article L161-25 du code de la Sécurité sociale. La loi de finances de la Sécurité sociale pour 2024, adoptée par 49-3, étant restée muette sur cette question, c'est la règle légale qui s'appliquera.

L'article L 161-25 indique que «*la revalorisation annuelle [des pensions] est effectuée sur la base d'un coefficient égal à l'évolution de la moyenne annuelle des prix à la consommation, hors tabac, calculée sur les douze derniers indices mensuels de ces prix publiés par l'INSEE l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations concernées*».

Pour janvier 2024, la revalorisation sera calculée sur la moyenne des taux d'inflation mesurés entre le 30 novembre 2022 et le 31 octobre 2023.

L'indice des prix publié par l'INSEE en novembre permet d'affirmer que l'augmentation des retraites de base s'élèvera à 5,3 % en janvier 2024. Il est néanmoins possible, mais peu probable, que le gouvernement choisisse de contrevenir à cette règle de calcul, et de maintenir les 5,2 % annoncés par Bruno Lemaire en septembre 2023. En effet, le gouvernement peut fixer un taux de revalorisation de manière dérogatoire : cela avait été le cas en 2019, avec une progression de 0,3 % plus faible que l'inflation. Cela reste toutefois une exception.

Deux années de forte inflation ont mis à mal notre pouvoir d'achat. Les ménages ont subi une hausse des prix à la consommation de 14,5 %. Les pensions n'ont pas suivi,

elles n'ont progressé que de 6,6 %. Le manque à gagner est important. Au moins 8 % de plus seraient nécessaires pour rattraper les pertes cumulées depuis janvier 2022. En mai 2022, l'UNSA-Retraités revendiquait une augmentation des pensions de 7,8 %. Le gouvernement a accordé 4 % en juillet 2022, puis 0,8 % en janvier 2023.

La revalorisation des retraites de base du régime général concerne les fonctionnaires au même titre que les autres retraités. Ces chiffres sont évidemment à nuancer en fonction de l'évolution des régimes complémentaires auxquels ils ont souscrit. Mais attention, la hausse de janvier ne sera perceptible sur notre bulletin de pension qu'en février.

Dominique Lassarre,

Représentante de Sup'Recherche-Unsa
au Bureau national de l'UNSA-Retraités.



Les doctorants, aventuriers du vingt-et-unième siècle ?

À propos de

Le doctorat en France. Regards croisés des doctorants et de leurs encadrants

Sylvie Pommier, Raphaël Porcher, Philip Milburn, Clément Méric, Marc Dalaut, et al.. *Le doctorat en France. Regards croisés des doctorants et de leurs encadrants : Une enquête du réseau national des collèges doctoraux (RNCD), dans les écoles doctorales françaises, auprès des doctorants inscrits en doctorat en 2022-2023 et auprès de leurs encadrants. Réseau National Des Collèges Doctoraux (RNCD); Université Paris-Saclay. 2023. hal-04308895*

André Malraux écrivait que le couple était la dernière aventure des temps modernes. Il n'avait pas fait de thèse ! Ce que ne dément pas cette enquête du réseau national des collèges doctoraux (RNCD), menée dans les écoles doctorales françaises, auprès des doctorants inscrits en 2022-2023 et de leurs encadrants.

Il serait intéressant de faire une typologie des doctorants. D'autant que le doctorant est un personnage romanesque ou filmique. Mais le mythe de l'éternel étudiant, travaillant dix ans sur les dynasties de chevaliers du lac Paladru, a vécu. La thèse se fait aujourd'hui très souvent en travaillant, sous la double injonction de perdre son temps...de thèse, à gagner sa vie (d'homme ou de femme, parfois en couple et avec enfants).

L'on appréciera notamment un rappel salutaire de l'apport essentiel des thèses à la recherche française. C'est implicitement rendre hommage aux très nombreux collègues encadrants, qui consacrent souvent une grande partie de leur temps et de leur énergie à guider leurs émules, sans que la reconnaissance de cette tâche à forte responsabilité soit forcément garantie.

Il est également à noter que les thèses jouent un rôle moteur dans une évolution vers plus d'interdisciplinarité (mais est-elle suffisamment prise en compte ensuite?).

Le succès de cette école de persévérance qu'est la thèse (le taux d'abandon est, toutes données confondues, plutôt faible) ne vient pas cependant sans risques psycho-sociaux. Parmi ceux-ci, on notera en particulier l'isolement à l'égard des autres chercheurs, souvent amplifié – c'est nous qui ajoutons – par la nécessité de résider plus ou moins loin de son équipe d'accueil, en raison de l'emploi qui constitue pour beaucoup le nerf de la guerre. Quant à l'insertion professionnelle, liée à la reconnaissance par les employeurs des qualités spécifiques que développent les années de thèse, elle est encore loin d'être optimale, en dépit des progrès. L'accès aux postes de chercheur et d'enseignant-chercheur est moins que garanti. Ce qui soulève à notre avis une question importante, celle que chaque « thésard » et son encadrant doivent affronter un jour : est-on formé par la recherche ou pour la recherche ?

Suite de l'article, page suivante >

L'étude souffre peut-être de sa multidisciplinarité (malgré l'exception de passages où les SHS, domaine au sein même duquel il y a des différences, sont évaluées à part). L'encadrant sera peut-être dubitatif sur des données globales qui ne reflètent pas forcément ce qui se vit dans son domaine (financement, durée, fréquence des abandons...). Mais toute étude générale, dans quelque secteur que ce soit, ne se heurte-t-elle pas plus au moins à l'expérience particulière ?

De manière tout aussi générale, l'enquête révèle que la satisfaction à l'issue (heureuse) du doctorat est largement majoritaire, ainsi que celle des rapports avec l'encadrement et l'environnement de recherche, ce qui a de quoi rendre optimiste. Il n'est pas très étonnant en

revanche de lire que le nombre de thèses par encadrant est inversement proportionnel au temps que ledit encadrant peut consacrer à chacune... la rédactrice des présentes lignes est d'ailleurs à cet instant même en train de se rappeler que quelques trois cents pages attendent sa relecture en vue de la prochaine entrevue... de la semaine prochaine !

Du coup, elle se permet de prendre congé et de vous conseiller d'aller regarder cette synthèse, en ligne sur <https://hal.science/hal-04308895>

Isabelle MOINE-DUPUIS,
Rédactrice en chef du SUP'R infos



NOTILUS ou faites le vous-même !



Cela fait plusieurs décennies que l'on nous parle de "choc de simplification". Qui peut être contre ? J'ai testé NOTILUS pour voir s'il incarnait cela. Voici ce que cela a donné :

Mon université a mis en ligne 8 vidéos, 7 tutos et deux manuels utilisateurs. En complément de cela les gestionnaires de mon Unité de Recherche ont envoyé un mail aux 160 membres du laboratoire avec le script des opérations et des copies d'écran.

**Une telle accumulation d'informations ne me semblait pas de bonne augure ...
craintes infondées ou réelles ?**

Voici les étapes lors de la création de l'ordre de mission :

1. Je créé ma mission dans Notilus ORDRE DE MISSION > onglet "+" > mission permanent > standard ou sans frais
2. Je remplis l'onglet GENERALITE en complétant les éléments de base
3. Je fais mes réservations dans l'onglet VOYAGE via FCM
4. J'ajuste les montants dans l'onglet FRAIS (dégrèvement de repas, dégrèvements des perdiems nuits si je réserve sur NOTILUS,...)
5. Je vérifie l'onglet ENGAGEMENTS (combien me coûte ma mission totale) et modifie si nécessaire les éléments dans l'onglet FRAIS

6. J'insère dans l'onglet COMPLEMENTS mes pièces jointes (programme, affiche, convocation, invitation...)
7. Si ma mission n'est pas complète ou pas terminée, je clique seulement sur l'onglet "MODIFICATION" pour ENREGISTRER et revenir dessus ultérieurement
8. Quand tout est complet et que ma mission est figée je clique sur EMETTRE (pour validation hiérarchique et émission des billets).

Quand ma mission est "EMISE" sur NOTILUS, j'envoie le FORMULAIRE DEPART à xxx pour VALIDATION et EMISSION DE MES EBILLETS.

**8 opérations pour lancer une mission :
si c'est un choc de simplification, autant rester dans la complexité !**



J e me lance donc dans la création de mon ordre de mission. Si, indiquer l'objet de la mission, destination, lieux de départ et d'arrivée et dates d'aller et de retour sont à la portée de toutes et tous, les choses se compliquent quand il s'agit de compléter la rubrique "Répartition analytique". Là deux solutions : soit on ne fait rien et pour ce qui me concerne ce sera ma composante de rattachement qui se verra facturer le déplacement, soit je recherche le code du service (Unité de Recherche ou composante, voire sous-composante) qui assure la prise en charge. Surprise ! j'ai rentré le nom de mon Unité de Recherche mais le système m'indique qu'il n'a trouvé "aucun élément". Je sollicite donc les gestionnaires de mon labo qui m'apprennent qu'il faut saisir "%LIDILEM%" et pas "LIDILEM" et là miracle, ça fonctionne :

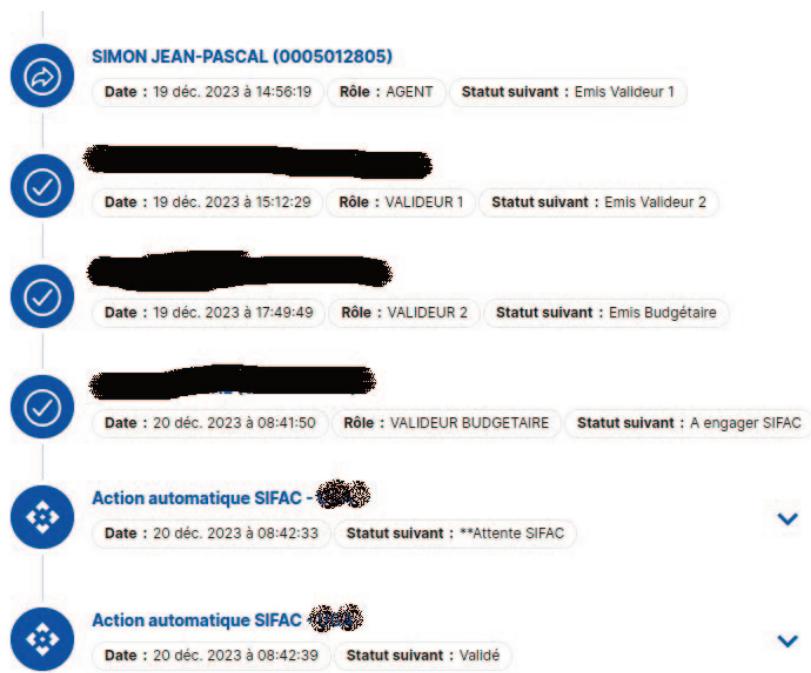
Ajouter %% avant et après le nom de mon unité de recherche, Pourquoi n'y ai-je pas pensé moi-même ?

Et la rebelote pour indiquer le "Centre de coût" et l'"EOTP". Ce dernier acronyme signifiant "élément d'Organigramme Technique de Programme" ce qui correspond dans Sifac à une convention ou une opération. Me voilà bien avancé !

Retéléphone aux gestionnaires ... je m'arrêterai là. Pour la suite vous avez toutes et tous expérimenté la réservation de billets de train ou d'avion avec l'agence qui a remporté le marché de transport de l'ESR avec, très souvent, des offres de prix plus chères que celles que le/la missionnaire peut trouver sur les sites publics.

Une fois que l'on a cliqué sur "EMETTRE", plus de modification possible, il ne faut donc ne pas se tromper car il faudra tout annuler et reprendre dès de début.

Intervient alors les "validations hiérarchiques" qui permettent l'émission des e-billets. Pour ce qui me concerne, pas moins de 5 validations ou "actions automatiques SIFAC" ? :



Au retour de mission, il faut compléter avec les heures réelles de départ et retour de mission, scan des billets, etc. etc.

Outre les bugs que l'on a déjà dénoncés sur notre site¹, il faut rappeler que "**Depuis 2017 (première élection d'E. Macron comme président de la République), le gouvernement s'est engagé dans un programme de simplification des démarches administratives. L'objectif : intégrer les besoins des usagers dans les programmes d'amélioration de la qualité du service qui leur est rendu**"². NOTILUS participe-t-il de cet objectif ? Est-ce là la "*simplification de gestion*" annoncée (encore une fois !) le 7 décembre par le Président Macron. Ce qui devrait conduire à "une

vraie révolution pour nos chercheurs". Révolution oui, mais type western spaghetti : "Il était une fois la simplification !"

NOTILUS relève du "**faites-le vous-même**" pour les missionnaires et de la "**hotline d'assistance à l'utilisateur final**" pour les agents administratifs. **Tout le monde perd son temps**, assure des fonctions pour lesquelles on n'a pas les informations (ci-dessus l'exemple de l'EOTP) ou on doit corriger les informations erronées, validations en chaîne. Bref le désarmement administratif.

Jean-Pascal SIMON

¹ CNRS-UMR vous avez dit simplification ? (18/09/2023) en ligne : <https://sup-recherche.org/actus/cnrs-umr-vous-avez-dit-simplification/>

² Source site de la direction interministérielle de la transformation publique : <https://www.modernisation.gouv.fr/ameliorer-lexperience-usagers/simplification-des-demarches-administratives>



Lutte contre les violences sexistes et sexuelles : un budget renforcé et une nouvelle campagne de sensibilisation au sein des universités

Le 24 novembre 2023, la ministre de l'ESR Sylvie Retailleau a annoncé une nouvelle enveloppe de 1,8 million d'euros pour soutenir les actions de lutte et de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles portées par soixante associations sur tout le territoire. Parmi les objectifs : la formation des personnels, et la sensibilisation des étudiants sur le consentement.

M algré un début de prise de conscience, les universités et grandes écoles sont encore trop souvent sous le feu des projecteurs pour des faits de VSS. C'est pourquoi, dès 2021, le ministère de l'ESR a cherché à intensifier les efforts, à travers le lancement d'un « Plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche 2021-2025 ». Un communiqué du ministère le rappelle : « L'Enseignement supérieur et la Recherche, où se construisent l'avenir des étudiantes et étudiants comme celui de notre société, doivent plus que jamais constituer un espace de sécurité pour chacun ».

L'UNSA Education a, lors du Congrès de Poitiers, en novembre 2021, adopté une charte basée sur 9 principes, en ligne depuis octobre 2022, articulés autour de 3 objectifs (Prévenir et sensibiliser, Former et agir, S'engager et alerter : cf <https://www.unsa-education.com/article-/lutter-contre-les-vss-2/>). Or ce sont également les différents axes du plan gouvernemental.



➤ Un projet de formation et de professionnalisation

Ces nouveaux financements permettront d'abord de soutenir des actions à destination des professionnels de l'ESR, et notamment de former les personnels et les équipes de direction, afin que ce combat soit pris en compte et porté à tous les niveaux. Mais ce plan inclut également la professionnalisation des personnels et des membres des sections disciplinaires compétentes. L'objectif est de sécuriser les procédures mises en œuvre par les services, et d'assurer qu'une écoute appropriée et que les suites opportunes soient données aux signalements délictueux.

Les deux derniers points de la charte de l'UNSA prennent en compte cette double nécessité d'être réactif et respectueux des principes généraux de toute procédure incriminante :

- «réagir le plus vite possible pour ne laisser aucune violence sexiste ou sexuelle s'installer ou s'aggraver» ;
- «prendre en charge les urgences dans le respect de la confidentialité, de la neutralité et de l'impartialité».

En effet, on a pu reprocher aux sections disciplinaires leur manque de professionnalisme face aux affaires de violences sexistes et sexuelles, comme le soulignait

Patrick Alla, inspecteur général de l'éducation, du Sport et de la Recherche, dans un entretien accordé à AEF Info en octobre 2022 : « les sections disciplinaires sont constituées de personnes qui ne sont pas formées. Mais il est quasiment impossible de les former aux questions de VSS [...] car il faudrait qu'elles soient déjà constituées. Or, dans beaucoup d'universités, il n'y a pas de sections disciplinaires ». Le nouveau plan du MESR entend donc remédier à cette carence en formation.

Dans ce cadre, l'UNSA propose sur son site des fiches et un mémento juridiques, permettant d'y voir clair au sein de ce concept générique de VSS, et reprenant les différents articles de la loi pénale (que « nul n'est censé ignorer »), avec des hypothèses concrètes.

➤ Une nouvelle campagne de sensibilisation

Le ministère entend également organiser des événements de sensibilisation sur les campus, à destination des étudiants, et de renforcer les liens existants avec les fédérations locales de France Victimes. Si des réflexions sont menées pour toucher des publics particuliers, comme les étudiants en situation de handicaps ou les personnes LGBT+, il s'agit surtout de toucher le plus grand nombre, en renouvelant au niveau national la campagne de sensibilisation au consentement. En effet, la campagne « Sans oui, c'est interdit » bénéficie de nouveaux visuels à afficher dans tous les établissements, et d'une sponsorisation accrue dans les médias et sur les réseaux. Le communiqué précise qu'il faut « changer les mentalités » en poursuivant « des efforts de communication [pour] la construction d'une culture commune, autour du consentement et la lutte contre les VSS ». Enfin, il est à noter que le MESR soutient en ce moment, en partenariat avec la Mildeca une étude en milieu étudiant sur l'impact de prise de substance psychoactive dans la survenue de violences sexistes et sexuelles, précisant que « la recherche constitue un levier efficace pour objectiver ces situations et rappeler que la prise de [ces] substances constitue des circonstances aggravantes pour l'auteur de la violence ».

Bien qu'il y ait encore à faire sur la question des VSS, le plan de lutte a déjà permis de déployer la création de cellules d'écoute dans les établissements (carte disponible en ligne), l'organisation de sessions de formations pour

les personnels, étudiants et direction, ainsi que le déploiement d'actions et de prévention sur le consentement, notamment au cours de moments festifs et de soirées d'intégration « qui constituent des moments particuliers de risque » rappelle le communiqué. Reste à espérer que ce nouveau budget atteigne les objectifs annoncés.



Olivier Royer,
Secrétaire de rédaction
Sup'Recherche-UNSA

Atelier “vie quotidienne” le 21 mars 2024

Sup'Recherche-UNSA en partenariat avec l'Association de Défense, d'Education et d'Information du consommateur (ADEIC) propose à ses adhérents et sympathisants des ateliers en ligne “vie quotidienne” sur des questions de consommation.

**Le prochain atelier aura lieu
le jeudi 21 mars de 18h00 à 19h00**

Se loger : conseil et astuces pour éviter les arnaques.

De la recherche au préavis, en passant par l'emménagement, que vous souhaitez louer ou acheter, nous vous proposons des astuces, bons plans, et avertissements, pour se loger dans les meilleures conditions. L'intervention sera suivie d'un échange et de réponses à vos questions.

***Un lien sera prochainement envoyé aux adhérents et sympathisants,
pour participer à la visioconférence.***



Nous rappelons que tous les adhérents Sup'Recherche-UNSA bénéficient automatiquement des services de l'ADEIC, association de consommateurs. Une adresse mail dédiée : sup.recherche@adeic.fr

UN SYNDICAT POUR MOI !

Adhérer, c'est être plus forts ensemble !



La fédération **UNSA**
des **métiers** de l'**Éducation**
de la **Recherche** et de la **Culture**
<http://contact.unsa-education.com/contact.php>



Note d'écoute...

Note d'écoute...

La Fabrique des Souvenirs, un podcast France Culture présenté par Alexandra Delbot



Alexandra Delbot, chercheuse et journaliste à France Culture, décrypte chaque matin l'actualité scientifique et ses enjeux dans son émission « Avec Sciences ». Fin décembre, elle a proposé une série de 5 émissions autour des souvenirs, rassemblées dans le podcast « La fabrique des souvenirs », disponible en ligne.

Ces cinq chapitres décortiquent le souvenir sous toutes ses formes : de son impression physiologique dans le cerveau au rôle des émotions dans son effacement, en passant par l'influence de la mémoire collective et la tromperie des « faux souvenirs ». Même les animaux ont droit à leur émission, la chercheuse revenant sur le mythe du poisson rouge amnésique. A travers ce panel varié, agrémenté de nombreuses études et interventions, Alexandra Delbot nous rappelle le parcours parfois tortueux de notre mémoire, et les multiples influences qu'elle subit.

Ce podcast à la fois accessible et précis, vous permettra d'enrichir vos connaissances, tant scientifiques que culturelles sur le sujet, tout en passant un moment agréable et entraînant, grâce à un format court de 5 minutes par épisode. En ces froides journées d'hiver, on vous le recommande chaudement !

Pour écouter le podcast, rendez-vous sur :
<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-la-fabrique-des-souvenirs>

Olivier Royer
Secrétaire de rédaction du SUP'R infos



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
 87 Bis avenue Georges Gosnat
 94853 Ivry sur Seine Cedex
 • Tel : 01 58 46 14 86
 • Courriel : sup-r@unsa-education.org
 • Site Web : <http://www.sup-recherche.org>
 Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon
 Rédacteur en chef
Isabelle Moine-Dupuis
 Secrétaire de rédaction
Olivier Royer
 Chartre Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



Tous les articles ont été écrits par l'ensemble du secrétariat national de Sup'Recherche et la relecture assurée par Gérard Foucher

CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.
 Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

